



LES ÉTAPES DE PRISE EN CHARGE EN HAD

OBJECTIFS ET ACTEURS CONCERNÉS

	PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'ÉTAPE	PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS
 1 Prescription	<p>Diagnostiquer la pathologie et proposer une stratégie thérapeutique</p>	 Hôpital Le projet thérapeutique sera présenté par l'oncologue, discuté, validé et tracé lors des RCP
 2 Première(s) séance(s) en HDJ (En général 2 à 4 séances*)	<p>Évaluer la tolérance du patient au traitement retenu et proposé</p> <p>Analyser le degré d'autonomie du patient et sa capacité à réagir à une complication</p>	 Hôpital Le patient réalise les premières séances d'immunothérapie en HDJ
 3 Décision de prise en charge en HAD (ou non)	<p>Analyser les critères d'éligibilité permettant d'orienter le patient vers le mode de prise en charge le plus adapté</p> <p>Organiser un entretien avec le patient pour lui expliciter le mode de prise en charge retenu et valider son accord</p> <p>Communiquer la décision à l'ensemble des acteurs de la prise en charge</p>	 Hôpital L'oncologue, après s'être assuré des critères d'éligibilité**, peut proposer l'HAD au patient qui doit donner son consentement
 4 Identification des intervenants pour organiser la prise en charge	<p>Identifier l'organisation à proposer au domicile et les intervenants qui seront parties prenantes du traitement à réaliser</p>	 HAD Les équipes de l'HAD se chargent d'organiser les modalités logistiques de prise en charge au domicile du patient
 5 Préparation et administration du traitement	<p>Réaliser au domicile du patient l'administration du traitement</p> <p>Faire intervenir l'ensemble du dispositif pour une prise en charge sécurisée et permettant d'obtenir des résultats satisfaisants</p>	 HAD / Ville Les séances se font en la présence d'un infirmier qui se chargera de l'administration et de la surveillance du patient. Le traitement est préparé et acheminé au domicile du patient
 6 Suivi du traitement	<p>Sécuriser la surveillance du patient en intercure</p> <p>Être à disposition du patient et des professionnels du domicile pour lui apporter des éléments de réponse en cas de besoin</p>	 HAD / Hôpital / Ville Des contacts inter-cure sont réalisés par un professionnel de santé qui vérifiera la tolérance au traitement et validera l'éligibilité du patient en amont de chaque séance

* Le nombre de séances sera défini par l'oncologue
 ** Voir fiche : « Script à utiliser lors du suivi en inter-cure d'un patient en HAD sous immunothérapie »